

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Politique routière d'intérêt régional	509

La Commission Permanente,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-10, L.3211-1, L.3213-3, L.3221-4, L.4211-1 à 4bis, et L.4221-1,
- VU** Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1 et L.131-7 et suivants,
- VU** Le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget au titre de l'exercice 2021 approuvé par une délibération du Conseil régional relative au Budget primitif,
- VU** Les délibérations du Conseil régional du 21 septembre 2007 adoptant le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, puis des 26 et 27 juin 2008 adoptant la version définitive de ce Schéma,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte Régional pour la Ruralité,
- VU** La délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 et notamment son volet relatif à la Politique Routière d'Intérêt Régional (programme 509),
- VU** La délibération modifiée du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** Le contrat de plan Etat-Région Pays de la Loire 2015-2020 signé le 23 février 2015 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 23 janvier 2017 et le 18 février 2020,
- VU** Le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 18 mai 2017 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 26 février 2020 et le 4 novembre 2020,
- VU** Le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 19 juin 2017 et ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 7 août 2018 et le 11 décembre 2020,
- VU** Le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 13 juin 2017 et son avenant n°1 signé le 12 mars 2018,

- VU** Le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 24 janvier 2018,
- VU** la convention de financement de travaux routiers relative à la création de l'échangeur de Vais (RD 178) signée le 6 mars 2018,
- VU** la convention de financement de travaux routiers relative au contournement nord de Nort-sur-Erdre (RD 164) signée le 15 janvier 2020,
- VU** la convention de financement de travaux routiers relative au confortement du Pont de Saint-Nazaire signée le 24 janvier 2018,
- VU** la convention de financement de travaux routiers relative à la réalisation du doublement de la déviation de Port-Saint-Père (RD 751) signée le 15 janvier 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe relative aux travaux routiers de la RD 300 Le Mans - Mamers Route de Ballon, présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 840 000 € au Département de la Sarthe,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 840 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe des travaux routiers de contournement de Sablé-sur-Sarthe RD 306 - RD 309, présentée en 1.2 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 386 000 € au Département de la Sarthe,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 386 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe relative aux études préalables pour les travaux routiers de dénivellation du giratoire de Béner RD 313, présentée en 1.3 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 112 000 € au Département de la Sarthe,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 112 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire des travaux routiers RD 752 Beaupréau - Saint-Pierre-Montlimart, présentée en 2.1 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 800 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 800 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire relative aux travaux routiers RD 763 Sécurisation Liré - Giratoire des Couronnières, présentée en 2.2 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 420 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 420 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire relative aux travaux routiers RD 923 Sécurisation Segré - limite Département 53, présentée en 2.3 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 900 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 900 000 €,

APPROUVE

la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Maine-et-Loire relative aux travaux routiers RD 960 Déviation de Nuillé, présentée en 2.4 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 1 168 000 € au Département de Maine-et-Loire,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 168 000 €,

APPROUVE

l'avenant n°2 au protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée relatif à la politique routière d'intérêt régional présenté en 3.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°1 au protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Loire Atlantique relatif à la politique routière d'intérêt régional présenté en 4.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique relative aux travaux routiers RD 164 Contournement nord de Nort-sur-Erdre, présenté en 4.2 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 350 000 € au Département de Loire Atlantique (opération 19110207),

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire correspondante d'un montant de 350 000 € (opération 19110207),

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique relative aux travaux routiers RD 178 Echangeur de Viais, présenté en 4.3 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 872 000 € au Département de Loire Atlantique (opération 18100381),

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire correspondante d'un montant de 872 000 € (opération 18100381),

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique relative aux travaux routiers de confortement du pont de Saint-Nazaire, présenté en 4.4 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

DECIDE

la réduction de 1 890 000 € la subvention de 4 725 000 € allouée au Département de Loire Atlantique pour les travaux de confortement du pont de Saint-Nazaire (opération 17110403),

ANNULE

partiellement à hauteur de 1 890 000 € l'autorisation de programme correspondante de 4 725 0000 € votée à la Commission permanente du 17 novembre 2017,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique relative aux travaux routiers RD 751 Doublement de la déviation de Port-Saint-Père, présenté en 4.5 annexe 1,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

ATTRIBUE

une subvention supplémentaire de 1 093 000 € au Département de Loire Atlantique (opération 19110206),

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire correspondante d'un montant de 1 093 000 € (opération 19110206).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Abstention : Groupe La Région en Marche

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs